

# Ecoles maternelle et élémentaire

Bourg Saint Bernard, Vallesvilles et Saussens sont regroupées au sein d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Les écoles sont réparties sur 2 sites :

- \* Bourg Saint Bernard, maternelle, CP, CE1 et CE2;
- \* Vallesvilles, CM1 et CM2.

***Un transport scolaire gratuit est assuré gratuitement, entre les deux sites.***

☞ Pour l'année scolaire 2017 / 2018, les rythmes scolaires seront répartis sur 4 jours et demi, comme l'année précédente.

## INSCRIPTIONS. Année scolaire 2019 - 2020

### Inscriptions à la mairie de Bourg Saint Bernard.

Inscription à l'école maternelle, pour tous les enfants de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles, **nés en 2016 et avant.**

### Documents nécessaires

#### Ecole maternelle

- \* le livret de famille ;
- \* le carnet de santé avec les vaccins obligatoire à jour ;
- \* une photo d'identité de moins de 3 mois ;
  
- \* **pour les enfants de Bourg-Saint-Bernard**, un justificatif de domicile ;
- \* **pour les enfants de Vallesvilles**, une autorisation d'inscription délivrée par la mairie ;
- \* **pour les enfants de Saussens**, une attestation de prise en charge délivrée par la mairie de Saussens à transmettre à la mairie de Bourg Saint Bernard, qui délivre une autorisation d'inscription.

PERMANENCES A LA MAIRIE DE BOURG SAINT BERNARD POUR L'INSCRIPTION A L'ÉCOLE MATERNELLE ET POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES ARRIVANT SUR LE RPI.

**Lundi 13 mai 2019 de 14h00 à 17h45**

**Lundi 20 mai 2019 de 14h00 à 16h30**

Si vous avez un empêchement, vous pouvez vous présenter aux heures d'ouverture de la mairie de Bourg-Saint-Bernard pour inscrire votre enfant, mais la directrice ne sera pas présente.

## Ecole élémentaire

Pour l'entrée en CP des **enfants déjà scolarisés** les parents doivent :

- \* remplir la nouvelle fiche de renseignements qui sera transmise via le cahier de liaison de l'enfant ;
- \* fournir un certificat du médecin, attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour ou un justificatif de contre-indication vaccinale.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Un transport scolaire gratuit est assuré entre les sites de Bourg Saint Bernard et Vallesvilles. Pour obtenir la carte de transport, se rendre sur site <http://www.haute-garonne.fr>

Cliquer sur "nos services", puis choisir "déplacements, transports et routes". Choisir "gratuité des transports scolaires". "En savoir plus", puis suivre les consignes pour remplir le formulaire en ligne.

**Les cartes sont envoyées au secrétariat de la mairie, par le conseil départemental.**

- \* **Départ de Bourg Saint Bernard, 8h25**
- \* **Retour à Bourg Saint Bernard, 17h05**
- \* **le mercredi, retour à 12h25**

## DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES. Année scolaire 2017 - 2018

### Titulaires

Sabrina ETCHENIQUE, Emilie GOURRIN, Xavier JALABERT, Céline MAGALHAES, Laure PRADERE

### Suppléants

Camille LEJARDS, Stella CAPDEVIELLE-ZAFRA

## CANTINE SCOLAIRE

Un service de restauration est assuré sur chacun des sites. A Bourg Saint Bernard, les repas sont confectionnés sur place, par Sabrina et Nadine.

La participation des parents au prix des repas est fixée à 2.85 €, pour l'année scolaire 2017-2018.

**pour les enfants déjà scolarisés dans le RPI**

- \* compléter le formulaire fourni dans le cahier de liaison, à la rentrée.
- \* le rapporter au secrétariat de la mairie

**pour les enfants non encore scolarisés dans le RPI**

- \* demander le formulaire, au moment de l'inscription de l'enfant

« Pour consulter les menus de la semaine cliquez ici